

AIDES DE PONTIVY COMMUNAUTÉ aux commerces de proximité



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les entreprises de vente de biens et services auprès des particuliers inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, réalisant un programme d'investissement sur le territoire.



QUELS SONT LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ?

Le dispositif s'adresse aux porteurs de projet de création, reprise ou développement de commerces, services et équipements de la personne constituant la dernière activité commerciale dans leur spécialité.

Sont inéligibles :

les commerces non sédentaires

les professions libérales, médicales et paramédicales

les activités financières et immobilières

les commerces de distribution alimentaire et d'équipement de la personne présentant une surface de vente supérieure à 300 m²

LOCALISATION DES PROJETS

Le territoire de Pontivy Communauté et le quartier Stival sont éligibles à l'exception de la ville de Pontivy.

INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

acquisition de murs et de fonds commerciaux

travaux immobiliers

matériels, mises aux normes, accessibilité, mobiliers

Le matériel roulant et les travaux de Vrd sont inéligibles.

Bréhan
Cléguérec
Crédin
Croixanvec
Gueltas

Guern
Kerfourn
Kergrist
Le Sourn
Malguénac

Neulliac
Noyal-Pontivy
Pleugriffet
Pontivy
Radenac

Réguiny
Rohan
Saint-Aignan
Saint-Connec
Saint-Gérand

Saint-Gonnery
Saint-Thuriau
Sainte-Brigitte
Séglien
Silfiac



AIDES DE PONTIVY COMMUNAUTÉ AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

MODALITÉS D'INTERVENTION

Cas général

	Seuil de dépenses minimum HT	Taux d'intervention	Plafond de l'aide
Création, reprise, développement	10 000 euros	20%	5 000 euros (aide plafonnée également au montant de l'apport personnel en numéraire au capital social pour les créations/reprises)

Le cumul d'aides est possible avec d'autres dispositifs dans la limite des plafonds réglementaires autorisés

Il ne peut être accordé qu'une aide par activité sur une période de cinq ans

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ➔ **examen de la demande en commission développement économique, agriculture et emploi**
- ➔ **délibération du bureau communautaire**

MODALITÉS DE LA DEMANDE D'AIDE

- ➔ **lettre d'intention antérieure à la réalisation des investissements**
- ➔ **dossier économique et financier**



+ d'infos sur le territoire économique de Pontivy Communauté : dev-eco.pontivy-communaute.bzh



Pontivy Communauté
1 place Ernest Jan
BP 96, 56300 Pontivy Cedex

NOUS CONTACTER

Responsable pôle économique :
Pierre-Yves Lefebvre
py.lefebvre@pontivy-communaute.bzh

Animateur économique :
Kévin Nado
kevin.nado@pontivy-communaute.bzh

Tél : 02 97 25 01 70